

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
HMG Découvertes PME

Identifiant d'entité juridique (LEI) :
969500ZXWP3036DGEP11

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds HMG Découvertes PME promeut essentiellement des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail : des conditions de travail équitables, sûres et saines ainsi qu'une gestion responsable du travail, le traitement équitable des parties prenantes internes (employés) et externes (fournisseurs, clients, communautés locales). La promotion de ces caractéristiques est évaluée en suivant la performance d'indicateurs de durabilité au cours de l'exercice et par comparaison aux exercices précédents.

Il convient de préciser que HMG Finance a changé de fournisseur de données extra-financières début 2024 afin d'obtenir une meilleure couverture de son univers d'investissement, tant en termes de nombre d'émetteurs que d'exhaustivité des indicateurs de durabilité fournis. Les informations publiées dans ce document ne sont donc pas directement comparables à celles publiées pour l'exercice 2022, les indicateurs de durabilité retenus ayant changé au cours de l'exercice 2023. Par conséquent, seuls les exercices 2023 et 2024 sont comparés dans ce rapport. Cette évolution s'inscrit dans le développement de la stratégie extra-financière globale de HMG Finance, qui s'applique à tous ses fonds article 8 et vise à homogénéiser sa politique ESG pour l'ensemble de ses investissements.

L'évolution de la performance des indicateurs de durabilité retenus pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales et de leurs taux de couverture est, dans l'ensemble, positive. En effet, le fonds HMG Découvertes PME, étant principalement exposé à des entreprises de petites et moyennes capitalisations pour lesquelles la communication de données extra-financières reste un défi majeur, bénéficie d'une progression des taux de couverture de huit des neuf indicateurs de durabilité, ce qui constitue une évolution très positive pour le fonds. Les performances des indicateurs en eux-mêmes restent également positives, avec quatre indicateurs ayant enregistré une nette amélioration, quatre autres affichant des baisses modérées et le neuvième indicateur n'ayant pas vu sa performance évoluer, celle-ci ayant déjà atteint le niveau maximum possible lors de l'exercice 2023. Il convient de noter que les quatre indicateurs dont la performance s'est dégradée ont, en parallèle, vu leur taux de couverture s'améliorer sensiblement, ce qui reste positif du point de vue de la promotion des caractéristiques sociales du fonds. En effet, plus la couverture des données est importante, plus la performance des indicateurs de durabilité permet d'évaluer la manière dont le fonds promeut ses caractéristiques sociales.

L'amélioration significative des taux de couverture, combinée au maintien global des performances des indicateurs de durabilité entre 2023 et 2024, démontre que le fonds HMG Découvertes PME respecte les caractéristiques sociales qu'il promeut.

Il est important de rappeler que ce produit financier n'a pas réalisé d'investissement durable et ne poursuit aucun objectif environnemental ou social.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des indicateurs de durabilité est résumée dans le tableau ci-dessous :

Caractéristique promue	Indicateurs de durabilité	Performance de l'indicateur	Couverture du portefeuille
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	1. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,09%	7,37%
	2. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	7,13%	66,24%
	3. Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	23,76%	71,65%
	4. Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	14,06%	73,78%
	5. Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	7,46%	60,87%
Respect des droits de l'Homme	1. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	16,78%	81,75%
	2. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme	46,17%	61,07%
	3. Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	14,34%	74,10%
	4. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0	99,33%

Source : Clarity AI.

Ces performances et taux de couverture correspondent aux moyennes annuelles pour l'exercice 2024. Elles ont été calculées en effectuant la moyenne arithmétique des performances et des taux de couverture trimestriels, eux-mêmes obtenus en calculant la moyenne arithmétique des données mensuelles produites par Clarity AI pour la dernière valeur liquidative (VL) du portefeuille. Aucune donnée n'a été estimée. Les performances des indicateurs de durabilité et les taux de couverture indiqués en vert ont évolué positivement par rapport à l'exercice 2023, tandis que ceux indiqués en orange se sont dégradés.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La performance des indicateurs de durabilité pour l'exercice 2023 est détaillée dans le tableau suivant :

Caractéristique promue	Indicateurs de durabilité	Performance de l'indicateur	Couverture du portefeuille
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	1. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15,22%	3,34%
	2. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	15,26%	58,39%
	3. Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	30,18%	67,52%
	4. Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	12,50%	61,21%
	5. Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	0,00%	47,62%
Respect des droits de l'Homme	1. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	37,33%	97,38%
	2. Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme	32,67%	22,27%
	3. Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	5,43%	61,84%
	4. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0	97,44%

Source : Clarity AI, données au 29/12/2023 accessibles au 30/03/2024.

HMG Finance ayant changé de fournisseur de données extra-financières début 2024 afin d'obtenir une meilleure couverture de son univers d'investissement, les indicateurs de durabilité retenus pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales promues par le fonds pour l'exercice 2022 ne sont pas comparables à ceux des périodes suivantes. Ainsi, nous choisissons de ne plus rapporter les performances des ces indicateurs dans ce rapport. Pour retrouver ces informations nous vous remercions de bien vouloir vous référer au rapport périodique annexe IV SFDR de l'exercice 2022 disponible sur demande auprès de la société de gestion.

L'évolution des performances et des taux de couverture des indicateurs de durabilité retenus pour mesurer la promotion des caractéristiques sociales du fonds entre les exercices 2024 et 2023 est globalement très encourageante. En effet, bien que quatre des neuf indicateurs aient vu leur performance se dégrader, la performance des quatre autres indicateurs s'est nettement améliorée au cours de la période, tandis que le neuvième indicateur n'a pas vu sa performance évoluer, celle-ci ayant déjà atteint le niveau maximum possible lors de l'exercice 2023. De plus, seul un indicateur de durabilité a vu son taux de couverture diminuer par rapport à l'exercice 2023, et les quatre indicateurs ayant enregistré des baisses de performance ont, par ailleurs, vu leurs taux de couverture s'améliorer de manière significative, ce qui, pour des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la communication des données extra-financières représente un défi, constitue une évolution très positive par rapport à l'exercice précédent.

Ces évolutions, notamment en ce qui concerne la couverture des données, sont très encourageantes et mettent en évidence l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion du fonds, ainsi que le respect des caractéristiques sociales promues par le fonds HMG Découvertes PME.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le fonds HMG Découvertes prend en considération les principales incidences négatives (PAI) de ses investissements sur les facteurs de durabilité en intégrant l'étude d'un grand nombre d'indicateurs des PAI à différentes étapes de son processus d'investissement. Ces étapes interviennent en amont des investissements au travers des politiques d'exclusion de HMG Finance et de l'analyse ESG des valeurs ainsi que lors du suivi post-trade de ces investissements, notamment lors de l'évaluation mensuelle des performances des indicateurs de durabilité du fonds.

Ce produit financier prend en compte les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, relatifs à l'Environnement, aux questions Sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption ainsi que certains indicateurs optionnels supplémentaires issus du Tableau 3 de cette même annexe et présentés dans le tableau de performance des indicateurs de durabilité. Ces indicateurs permettent donc de mieux comprendre et d'évaluer les principales incidences négatives actuelles et futures du produit financier sur les facteurs de durabilité et contribuent aux décisions d'investissements futures dans le but de réduire ces incidences négatives au fur et à mesure que les données extra-financières permettant de les évaluer deviennent plus exhaustives.

Les indicateurs de durabilités retenus pour mesurer la promotion des caractéristique sociales promues par le fonds sont d'ailleurs issus des indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EXPLOSIFS PROD. CHI	Matériaux	9.27%	France
LINEDATA SERVICES	Technologies de l'Information	7.72%	France
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Santé	4.66%	France
FNAC DARTY SA	Consommation Discrétionnaire	4.39%	France
GAUMONT SA	Services de Télécommunication	4.09%	France
MALTERIES FRANCO-BELGES	Biens de Consommation de Base	3.61%	France
NEURONES	Technologies de l'Information	3.57%	France
STREAMWIDE	Technologies de l'Information	3.55%	France
ARAMIS GROUP SAS	Consommation Discrétionnaire	3.47%	France
ALTAREA	Immobilier	2.99%	France
GRUPE PARTOUCHE SA-REGR	Consommation Discrétionnaire	2.74%	France
GRUPE LDLC	Consommation Discrétionnaire	2.46%	France
PRODWAYS GROUP SA	Industrie	2.41%	France
NRJ GROUP	Services de Télécommunication	2.41%	France

Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2024.

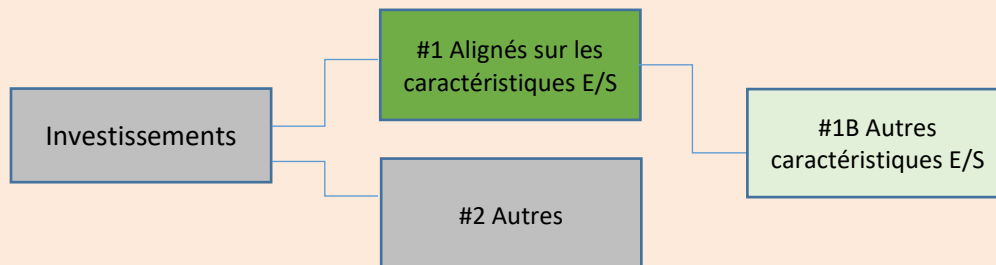
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2024



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au niveau de l'article 8 sans investissements durables, la distinction se limite aux catégories **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** et **#2 Autres** sans aller dans le détail des sous-catégories de la catégorie #1.

Le fonds HMG Découvertes PME promeut des caractéristiques sociales mais ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Certaines activités économiques des sociétés bénéficiant des investissements sont alignées sur la Taxonomie de l'UE à hauteur de 3,82% des investissements du portefeuille selon la méthode de calcul du chiffre d'affaires au 31/12/2024. Nous avons donc choisi d'exclure la sous-catégorie « #1A Durables » de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » pour une meilleure transparence de l'allocation des actifs de ce produit financier étant donné que les activités économiques alignées sur la taxonomie sont marginales au regard de l'ensemble des investissements réalisés.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	24.46%
Consommation Discrétionnaire	18.36%
Industrie	12.04%
Matériaux	10.95%
Services de Télécommunication	9.4%
Santé	9.28%
Biens de Consommation de Base	3.98%
Aucun secteur attribué	3.22%
Immobilier	2.99%
Énergie	1.81%
Services aux Collectivités	1.77%
Finance	1.75%

Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2024.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE**

Ce produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

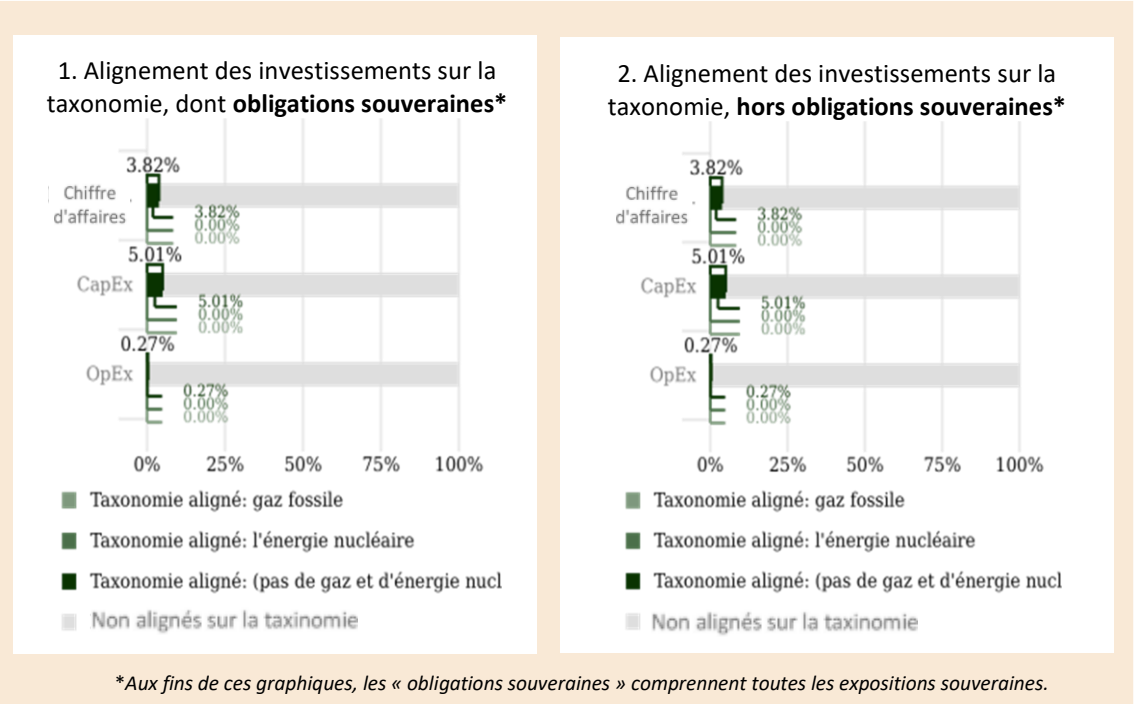
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Source : Clarity AI, données issues du portefeuille au 31/12/2024.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitante était de 0,31% et celle dans des activités transitoires était de 0,01% au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a très peu évolué d'un exercice sur l'autre, restant marginale quel que soit le mode de calcul utilisé (chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx).

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des investissements dont on ne peut pas affirmer qu'ils soient alignés sur les caractéristiques sociales promues par le fonds HMG Découvertes PME. Ces investissements sont effectués dans des sociétés dont l'activité économique ne contribue pas directement à promouvoir ces caractéristiques ou pour lesquelles le manque de données extra-financières ne permet pas de mesurer avec suffisamment d'exactitude les indicateurs de durabilité pertinents à l'évaluation de la promotion de ces caractéristiques. En effet, certaines sociétés bénéficiant des investissements sont des PME ou des TPE qui ne sont donc pas tenues de publier leurs données extra-financières et pour lesquelles l'évaluation des indicateurs de durabilité n'est pas assez fiable. Cela ne veut pour autant pas dire que ces entreprises ou leurs activités économiques ne pourraient pas être alignés sur la taxonomie de l'UE ou ne contribuent pas à la promotion des caractéristiques sociales du produit financier, bien que nous ne puissions pas l'affirmer.

Par ailleurs, comme pour tout investissement financier que HMG Finance propose, le but principal recherché est la rentabilité, bien que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ainsi, certains investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont pour finalité de contribuer à la performance financière du produit financier. Aucune garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient à ces investissements qui restent néanmoins sujets à nos politiques d'exclusions spécifiques* et au screening extra-financier pre-trade que nous effectuons dans le cadre du processus de sélection des valeurs.

(*) Les différentes politiques sont disponibles directement sur notre site web à l'onglet « Investissement Responsable » :

<https://www.hmqfinance.com/fr/La-societe/Investissement-Responsable/index.php> Politique d'investissement responsable :

https://www.hmqfinance.com/ckfinder/userfiles/files/2025_06_25_Politique_d_investissement_responsable_SFDR_incluant_r%C3%A9ponse_%C3%A0_article_4_SFDR.pdf

Notre politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement :

https://www.hmqfinance.com/ckfinder/userfiles/files/2025_06_27_Politique_d_int%C3%A9gration_des_risques_de_durabilit%C3%A9_dans_les_d%C3%A9cisions_d_investissement_Article_3_SFDR.pdf

Conventions d'Oslo et d'Ottawa (liste d'exclusion des armes controversées) :

https://www.hmqfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Liste_exclusion_armes_controvers%C3%A9es.pdf

Notre lettre d'engagement au sujet du charbon thermique :

https://www.hmqfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Lettre_engagement_investissements_charbon_thermique.pdf

Codes de gouvernance suivis (en ordre afep-MEDEF puis MiddleNext) :

<https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf>

https://middlesnext.com/IMG/pdf/c17_-_cahier_14_middlesnext_code_de_gouvernance_2021-2.pdf



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, nos gérants ont interagi régulièrement avec les entreprises dans lesquelles le produit financier réalise des investissements, notamment en participant aux assemblées générales. Ils ont notamment prêté attention aux résolutions portant sur la stratégie ESG et susceptibles d'impacter négativement les caractéristiques promues par le produit financier. De plus, l'équipe d'analyse ESG de HMG Finance a changé de fournisseur de données extra-financières en début d'exercice, se dotant ainsi d'une bien meilleure couverture de données que pour l'exercice précédent. Ceci a permis de suivre les performances extra-financières du portefeuille tout au long de l'exercice, permettant de mieux accompagner le gérant du fonds et de produire des données extra-financières plus exhaustives et fiables. En effet, l'accessibilité à des données ESG de qualité a permis de mieux suivre la performance des indicateurs de durabilité du produit financier et des investissements réalisés au cours de l'exercice et ainsi d'évaluer avec plus de précision la façon dont le produit financier promeut ses caractéristiques sociales.